

Calendrier des ajustements de rentrée

| CLASSE | COMMISSIONS | RETOUR PLACES VACANTES | DEPOT DES DOSSIERS OU SAISIE D'UN ES | DATE DE LA COMMISSION | RESULTATS |
|---|--------------|---|--|-----------------------|------------------|
| 2 nd e EGT | De rentrée | Les places vacantes sont recensées lors de la commission d'ajustement à la DSDEN 18/09/2017 (avant 16h) | Dossiers à remettre le 04/09/2017 (avant 16h) | 07/09/2017 | 08/09/2017 |
| | Post rentrée | au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr 02/10/2017 (avant 16h) | Saisie d'un ES dans parcours en ligne | 19 au 21/09/2017 | 22/09/2017 (16h) |
| | | au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr | | 03 au 05/10/2017 | 06/10/2017 (16h) |
| 1 ^{ère} et T ^{ale} EGT | De rentrée | Les places vacantes sont recensées lors de la commission d'ajustement à la DSDEN 18/09/2017 (avant 16h) | Dossiers à remettre le 04/09/2017 (avant 16h) | 06/09/2017 | 07/09/2017 (16h) |
| | Post rentrée | au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr 02/10/2017 (avant 16h) | Saisie d'un ES dans parcours en ligne | 19 au 21/09/2017 | 22/09/2017 (16h) |
| | | au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr | | 03 au 05/10/2017 | 06/10/2017 (16h) |
| 2 nd e pro 1 ^{ère} CAP TCAP 1 ^{ère} pro Tpro | De rentrée | 06/09/2016 (avant 16h) au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr | Saisie d'un ES dans parcours en ligne | 11/09/2017 | 12/09/2017 (16h) |
| | Post rentrée | 18/09/2017 (avant 16h) au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr | | 19 au 21/09/2017 | 22/09/2017 (16h) |
| | | 02/10/2017 (avant 16h) au ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr | | 03 au 05/10/2017 | 06/10/2017 (16h) |

Les ajustements en classe de 1^{ère} et T^{ale} de la voie EGT sont réalisés, pour les élèves souhaitant un changement d'établissement, lors de la commission départementale du 06/09/2017. Les chefs d'établissements sont attendus à la DSDEN (salle JADE) avec leurs places vacantes et les dossiers qu'ils n'auraient pu adresser le 04/09/2017.

L'ordre de passage est le suivant : bassin n°4 à 8h00, bassin n°3 à 10h30, bassin n°2 à 13h30 et bassin n°1 à 15h30.

Les élèves sollicitant un maintien dans l'établissement d'origine et placés en liste d'attente faute de place vacante, doivent faire l'objet d'un entretien de situation pour intégrer un DIREA.

Les élèves triplants et souhaitant présenter à nouveau l'examen, doivent faire l'objet d'un entretien de situation pour intégrer un MOREA.

Après les mesures d'ajustement et le démarrage des actions mises en œuvre au titre de la MLDS, des Commission d'Insertion de District (CID) sont organisées en présence de l'IEN.IO du bassin concerné, de la conseillère technique départementale pour la MLDS et du chef du service des lycéens **avec les lycées de chaque district**, afin de procéder aux dernières affectations avant les vacances d'automne.

Les principaux de collège qui le souhaitent peuvent y participer pour présenter des situations d'élèves qu'ils souhaitent voir rescolarisés en priorité.

Le calendrier de ces commissions d'insertion de district est le suivant :

- ⇒ le **lundi 16 octobre 2017** de 9h30 à 12h30 pour les commissions d'insertion des districts 7 et 8,
- ⇒ le **lundi 16 octobre 2017** de 14h30 à 17h30 pour les commissions d'insertion des districts 5 et 6,
- ⇒ le **mardi 17 octobre 2017** de 9h30 à 12h30 pour les commissions d'insertion des districts 3 et 4,
- ⇒ le **mardi 17 octobre 2017** de 14h30 à 17h30 pour les commissions d'insertion des districts 1 et 2.